



reconduction tacite d'un contrat

Par **hautem**, le **28/11/2008** à **18:18**

je prends pour entretenir mon cabinet une entreprise de nettoyage,j ai voulu rompre les services car le resultat n'est pas de qualité. Seulement, a ma grande surprise ,l'entreprise m a indiquée que nous etions liés a un contrat de reconduction tacite, je vous pose la question sur la loi chartel,est-elle valable entre entreprises aussi? ou seulement entre particuliers et entreprises.

En vous remerciant recevez madame, monsieur mes salutations respectueuses.